



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2003
Français
Original : anglais

Cinquante-huitième session

Point 157 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport expose dans leurs grandes lignes les initiatives prises par le Secrétariat en 2003 pour rattraper le retard pris dans la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, dont l'examen d'autres solutions concernant le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Pour le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, le présent rapport propose par ailleurs d'adopter une approche à deux niveaux, à savoir examiner, d'une part, l'actuelle évolution des procédures et pratiques du Conseil et, d'autre part et simultanément, réduire plus rapidement le retard accumulé. À la section IV, l'Assemblée générale est invitée, dans le contexte de l'approbation du budget pour l'exercice biennal 2004-2005, à prendre des dispositions compte tenu des informations présentées.

* A/58/150.

** Le présent rapport a été soumis après la date limite stipulée afin de présenter les informations les plus récentes concernant la préparation et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, par ailleurs, en raison de retards dans l'approbation des autres départements.



I. Introduction

1. Le présent rapport de situation a été établi en application du paragraphe 4 de la résolution 57/24 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a pris acte du paragraphe 57 du rapport du Secrétaire général (A/57/370), félicité celui-ci de ce qu'il continuait de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et appuyé les initiatives qu'il avait prises pour éliminer l'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mesures prises par le Secrétariat pour accélérer l'établissement de Suppléments au *Répertoire*

1. Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*

2. Comme suite à la publication du rapport de 2002, le Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*¹ s'est réuni à trois reprises, notamment pour déterminer où en était la préparation de la publication des volumes III et IV du Supplément No 5 (1970-1978), ainsi que l'établissement des volumes I à V du Supplément No 6 (1979-1984); pour déterminer où en était la préparation de la publication du volume III du Supplément No 6 (1979-1984), des volumes I, II, IV, V et VI du Supplément No 7 (1985-1988), des volumes IV et VI du Supplément No 8 (1989-1994) et des volumes IV et VI du Supplément No 9 (1995-1999); pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et pour poursuivre le dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du *Répertoire*.

a) Comité d'examen du Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*

3. Le Comité d'examen du Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte*, qui est composé de représentants du Bureau des affaires juridiques, du Département des affaires politiques et des départements chargés de la coordination et des départements auteurs, s'est réuni pour examiner les dernières études pour le volume VI du Supplément No 7 et a approuvé la publication du volume. Il a par ailleurs examiné un certain nombre d'études devant figurer dans le volume III du Supplément No 6, dans les volumes II, III, IV et V du Supplément No 7, dans les volumes II, IV et VI du Supplément No 8 et dans le volume IV du Supplément No 9.

b) Dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du *Répertoire*

4. Au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général pour 2002, il a été indiqué que les services du Secrétariat participant à l'établissement du *Répertoire* continuaient d'examiner l'efficacité des méthodes de travail en vigueur ainsi que les différentes possibilités d'améliorer la productivité et d'accélérer la production des Suppléments du *Répertoire*. À sa réunion en décembre 2002, le Comité interdépartemental a convenu de créer une équipe spéciale chargée d'examiner de façon plus approfondie les diverses autres solutions proposées eu égard aux

questions soulevées aux paragraphes 6 à 9 du rapport de 2002 du Secrétaire général et d'établir une liste exhaustive des recommandations sur la question pour examen par le Comité interdépartemental. En janvier 2003, l'équipe spéciale a examiné la question de l'affichage sur Internet des études du *Répertoire* et la question de la création d'une section centrale chargée du *Répertoire*. À sa réunion de mars 2003, le Comité interdépartemental a approuvé la proposition de l'équipe spéciale relative à l'affichage des études du *Répertoire* sur Internet. À sa réunion de juin 2003, l'équipe spéciale a poursuivi son examen de la création d'une section centrale chargée du *Répertoire*, ainsi que les autres démarches énoncées ci-après.

Affichage des études du *Répertoire* sur Internet

5. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, en coopération avec les services du Secrétariat qui participent aux travaux du Comité interdépartemental, a établi un portail central sur le site Web pour le *Répertoire* de la pratique suivie par les organes des Nations Unies situé sur le principal site Web de l'Organisation. Ce portail est organisé de façon à fournir à l'utilisateur des liens avec une série de pages consacrées à des articles spécifiques. Ce site, qui devrait devenir opérationnel d'ici à septembre 2003, permettra aux utilisateurs du *Répertoire* d'avoir accès aux études achevées et approuvées par le Comité d'examen, mais dont la publication sur papier risque d'être retardée pour un certain nombre de raisons, telles que la nécessité d'achever toutes les études destinées à un volume donné et/ou des retards dans la production et l'impression du volume pertinent du *Répertoire*. Il s'agira là d'un palliatif pour rattraper le retard accumulé. En outre, on pourra consulter sur ce site la version électronique dans toutes les langues des études publiées jusqu'ici dans le *Répertoire*. À cette fin, le Bureau des affaires juridiques a déjà mis sous format électronique une bonne partie des Suppléments au *Répertoire*, pour qu'ils puissent être consultés à partir d'une base de données.

Création d'une section centrale chargée du *Répertoire*

6. Dans son rapport de mars 2002 sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé de créer une section centrale chargée du *Répertoire*. Le Comité interdépartemental a examiné cette proposition dans une optique administrative, institutionnelle et budgétaire. À ce stade, le Comité n'a pas réussi à justifier de façon convaincante l'établissement, à titre temporaire ou permanent, d'une telle section. L'existence d'autres options, applicables individuellement ou conjointement, et correspondant aux conditions propres à chaque service du Secrétariat, semble dispenser d'un arrangement institutionnel d'une telle complexité. Le Comité interdépartemental a remis à une date ultérieure l'examen de cette idée, sous réserve de la décision relative au budget de l'exercice 2004-2005 que prendra l'Assemblée générale, en tenant compte de ses incidences financières évidentes.

Autres options examinées

7. Le Comité a examiné plusieurs autres solutions envisageables, chacune séparément ou en combinaison avec d'autres.

S'efforcer de publier en temps voulu le Supplément le plus récent tout en rattrapant le retard pris pour les volumes restants des Suppléments 7 à 9

8. Selon cette option, à partir de 2005, chaque service auteur procéderait simultanément d'une part à la mise à jour de ce qui alors représenterait le Supplément le plus récent (No 10) et d'autre part à celle des volumes en retard.

Éliminer les retards accumulés dans la publication des études sur des Articles plutôt que dans la publication des volumes

9. Les groupes auteurs, pour les volumes encore en retard, identifieraient les études sur l'Article prioritaire dans ces volumes et chacune de ces études serait mise à jour pour rattraper le retard pris en ce qui concerne ledit article dans tous les Suppléments pertinents qui continueraient d'accumuler des retards avant d'en venir à l'étude suivante sur l'Article prioritaire. Cette marche à suivre est censée accélérer les travaux en mettant utilement à profit les compétences acquises dans la préparation d'une étude sur tel ou tel article.

Élaborer des programmes avec les milieux universitaires

10. Il s'agirait ici pour le Secrétariat de nouer des partenariats avec des universités pour permettre à leurs étudiants en droit, dans le cadre d'un programme spécial de stages internes ou externes et sous la supervision d'un professeur conseiller, de collaborer avec le personnel de l'ONU aux travaux de recherche initiaux et à la rédaction de projets d'étude sur certains articles, ce qui réduirait les coûts afférents à l'assistance d'un personnel temporaire recruté de l'extérieur. Il convient de noter que c'est en réponse au Secrétariat, qui leur avait demandé s'ils seraient prêts à prendre la relève dans l'établissement du *Répertoire*, que certains établissements universitaires se sont déclarés disposés à entreprendre ce type de coopération. Toutefois, tous les établissements ainsi contactés ont refusé de prendre le relais dans l'établissement du *Répertoire* et exprimé l'espoir que cette tâche continuerait de relever de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle certains établissements ont proposé de prêter main forte en la matière. Il importe de faire remarquer que cette demande a été adressée aux universités à la fois quand le Secrétaire général a proposé de supprimer le *Répertoire*² et lorsque le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a encouragé le Secrétaire général dans ses efforts continus pour éliminer l'arriéré du *Répertoire*³. Le Comité s'est en outre à nouveau félicité de la collaboration de stagiaires à l'établissement du *Répertoire* dans le cadre du programme de stage des Nations Unies.

Redistribution temporaire des fonctions de conception et/ou de coordination

11. Selon la(les) éventuelle(s) option(s) retenue(s), il conviendra peut-être de redistribuer certaines fonctions au cas par cas dans les futurs programmes de travail.

Système d'édition et de traduction : passage d'un système basé sur les volumes à un système basé sur les études individuelles

12. Le Comité a par ailleurs proposé de ne pas attendre l'achèvement des volumes pour publier les études qui devraient être éditées puis traduites avant la production du volume correspondant de sorte que les États Membres aient accès à leurs versions éditées en anglais, en espagnol et en français affichées sur Internet.

13. De l'avis du Comité, il convient d'attendre la décision de l'Assemblée générale sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 avant d'élaborer plus avant les éventuelles options.

B. État du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

1. Établissement du Supplément No 5 (1970-1978)

14. Au paragraphe 13 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que le volume III du Supplément No 5 paraîtrait d'ici à la fin de 2002. Ce volume a été publié en anglais en décembre 2002 et le Supplément No 5 est achevé.

2. Établissement des volumes II, III et IV du Supplément No 6 (1979-1984)

a) Volume II du Supplément No 6

15. Au paragraphe 18 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que le volume II du Supplément No 6 avait été présenté pour reproduction et publication. Ce volume devrait être publié en anglais en 2004.

b) Volume III du Supplément No 6

16. Au paragraphe 10 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que l'ensemble du volume devrait être présenté pour production et publication au début de 2004.

17. En 2003, Le Comité d'examen a examiné plusieurs études pour ce volume. Le Département des affaires politiques achèvera au cours de 2003 les études restantes, et l'ensemble du volume sera présenté pour production et publication au début de 2004.

c) Volume IV du Supplément No 6

18. Au paragraphe 22 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que le volume IV du Supplément No 6 avait été présenté pour production et publication et serait publié en anglais en septembre 2003. Le volume a été publié en anglais en décembre 2002.

3) Établissement des volumes I, II, IV, V et VI du Supplément No 7 (1985-1988)

a) Volume I du Supplément No 7

19. Au paragraphe 26 de son rapport de 2002, le Secrétaire général a noté que les travaux relatifs au volume I commenceraient au cours de l'exercice biennal 2004-2005 si les crédits demandés à cette fin dans le projet de budget-programme étaient approuvés.

20. Au début de 2003, le Comité d'examen a examiné les études du Bureau de la gestion des ressources humaines. En 2004, le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires juridiques ont commencé leurs travaux sur leurs études respectives. Le volume devrait être présenté pour production et publication en 2005-2006.

b) Volume II du Supplément No 7

21. Au paragraphe 32 de son rapport de 2002, le Secrétaire général notait que les travaux avaient débuté sur le volume II du Supplément No 7. Depuis lors, plusieurs services du Secrétariat ont présenté leurs études, et d'autres services ont commencé les travaux concernant leurs études pour ce volume. En 2003, le Comité d'examen a examiné plusieurs études pour ce volume. Le volume II devrait être achevé en 2005.

c) Volume IV du Supplément No 7

22. Au paragraphe 28 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que le Comité d'examen examinerait les études à mesure qu'elles étaient achevées et que le volume IV serait présenté pour production et publication d'ici à la fin de 2003.

23. Le Comité d'examen a continué d'examiner les études présentées pour ce volume. Les études restantes devraient être présentées pour production et publication, comme prévu, d'ici à la fin de 2003.

d) Volume V du Supplément No 7

24. Au paragraphe 33 de son rapport de 2002, le Secrétaire général indiquait que les travaux sur le volume V du Supplément No 7 avaient commencé en 2002 et que ce volume serait présenté pour production et publication d'ici à la fin de 2003.

e) Volume VI du Supplément No 7

25. D'après le paragraphe 30 du rapport de 2002, la plupart des études pour le volume VI avaient été préparées, et en principe les études restantes du volume VI seraient achevées et présentées au Comité d'examen lors du premier semestre de 2003.

26. Le Comité d'examen a examiné les études restantes pour le volume, et, en juin 2003, le volume a été présenté pour production et publication.

4) Travaux consacrés aux volumes des Suppléments Nos 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999)**a) Volume IV des Suppléments Nos 8 et 9**

27. Pour ce qui est du volume IV des Suppléments Nos 8 et 9, il était indiqué aux paragraphes 35 et 36 du rapport de 2002 que plusieurs études pour le volume IV du Supplément No 8 avaient été achevées et que les travaux sur ce volume devraient être terminés en 2004. On comptait que le volume IV du Supplément No 9 serait achevé à la fin de 2005.

28. Les travaux sur ces deux Suppléments se poursuivent comme prévu.

b) Volume VI des Suppléments Nos 8 et 9

29. Pour ce qui est du volume VI des Suppléments Nos 8 et 9, les travaux sur la plupart des études ont commencé en 2003. Le volume VI de ces deux Suppléments devrait être achevé d'ici la fin de 2005.

5. Traduction en français et en espagnol des volumes du *Répertoire*

30. Aux paragraphes 38 à 41 de son rapport de 2002, le Secrétaire général a noté que le volume IV du Supplément No 5 serait publié en espagnol et en français en décembre 2002, que le volume I du Supplément No 6 serait publié en espagnol et en français en juin/juillet 2003, que le volume IV du Supplément No 6 serait publié en espagnol et en français en septembre 2003, et que le volume V du Supplément No 6 serait publié en espagnol et en français en décembre 2003.

31. Le volume IV du Supplément No 5 a été publié en espagnol et en français. Le volume I du Supplément No 6 sera publié en français en octobre 2003 et en espagnol en janvier 2004. Le volume IV du Supplément No 6 sera publié en espagnol et en français en avril 2004. Le volume V du Supplément No 6 sera publié en français en mars 2004 et en espagnol en janvier 2004.

6. État général du *Répertoire*

32. En mars 2002, le Bureau des services de contrôle interne a indiqué dans son rapport sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques que l'année 2007 était la date limite pour l'élimination des retards accumulés. À ce moment-là, le *Répertoire* devrait comporter 45 volumes au total. Toutefois, quatre volumes (une partie du Supplément No 9) resteront en attente, même s'ils ont déjà atteint un stade avancé de préparation. Cette évaluation se fonde sur l'hypothèse du maintien du système en place de production des études et du niveau de financement.

33. Ces statistiques ne traduisent que la préparation des études, y compris leur approbation finale par le Comité d'examen. Toutefois, aux termes du présent système, il existe généralement un retard d'un à deux ans entre l'achèvement de toutes les études pour un volume donné et la publication de ces volumes en raison de la faible priorité accordée à la publication du *Répertoire* par rapport aux autres publications. L'affichage des études approuvées sur Internet ainsi que les changements proposés dans le système d'édition et de traduction des études (voir par. 12 ci-dessus) permettraient de considérablement remédier à ce problème.

C. Évaluation des mesures requises

34. À sa réunion d'août 2003, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte est resté d'avis que des ressources budgétaires adéquates devraient continuer à être affectées régulièrement aux activités relatives à l'établissement du *Répertoire*.

35. Pour ce qui est de l'objectif consistant à veiller à ce que l'Organisation consacre son attention aux priorités fixées par les États Membres, le Secrétaire général a indiqué que la compilation du *Répertoire* représentait une lourde responsabilité nécessitant d'importantes ressources, et que le Secrétariat n'était tout simplement pas en mesure de présenter les mises à jour en temps opportun. Il a en outre indiqué dans la décision 10 d) de son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr. 1) que le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ne devrait plus être établi par l'Organisation et, qu'en conséquence, aucun crédit au titre du *Répertoire* ne figurait dans le projet de budget-programme pour 2004-2005. Néanmoins, le Comité spécial de la Charte, à sa session d'avril 2003, a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à continuer d'éliminer

l'arriéré, le loue de son initiative visant à placer sur Internet les études du *Répertoire* et le prie de faire en sorte que toutes les versions dudit *Répertoire* soient accessibles par voie électronique⁴.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. *État du Répertoire*

1. Traduction du dixième Supplément

36. Conformément au paragraphe 15 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* doit être publié dans toutes les langues officielles à compter du dixième Supplément, couvrant la période 1985-1988. La version chinoise du dixième Supplément a été publiée en juillet 2002; la version russe en décembre 2002. Les versions arabe, espagnole et française devraient paraître bientôt dès que les difficultés techniques relatives à l'indexation seront réglées.

2. Établissement du onzième Supplément

37. Le onzième Supplément au *Répertoire*, qui porte sur la période 1989-1992, sera achevé en temps voulu et envoyé à la publication d'ici la fin de 2003.

3. Établissement du douzième Supplément

38. De nouveaux progrès ont été accomplis dans l'établissement du douzième Supplément au *Répertoire*, portant sur la période 1993-1995. Le premier projet devrait être achevé en 2004, et le texte devrait être présenté pour publication en 2005. Pour ce faire, toutefois, des contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* seront nécessaires afin de financer la prolongation des contrats des quatre administrateurs de l'équipe temporaire.

B. Préparation en temps voulu des Suppléments futurs du *Répertoire*

39. Ces dernières années, le débat a surtout été axé sur l'élimination des retards accumulés, mais manifestement les États Membres se soucient plus particulièrement d'être tenus au courant de l'évolution des procédures et de la pratique suivies par le Conseil. Il convient donc de rendre compte des récentes évolutions tout en continuant d'accélérer l'élimination du retard accumulé. Pour rattraper ce retard, on peut adopter une méthode semblable à celle utilisée par certains États Membres pour mettre à jour le répertoire de leurs pratiques respectives en matière de droit international. Il s'agirait de produire une version simplifiée du *Répertoire* pour couvrir la période 1996-1999 qui incorporerait tous les aspects pertinents des précédents Suppléments.

40. Si l'Assemblée générale décide qu'elle souhaite que le Secrétariat commence simultanément à produire un Supplément contemporain commençant avec l'année 2000, il sera nécessaire aux États Membres de maintenir le niveau actuel des ressources budgétaires. En outre, il importerait toujours de pouvoir compter sur les sources d'appui extrabudgétaire.

41. Dans cet esprit, il serait utile de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*. Au cours de la période à l'examen, trois États Membres – la France, la Grèce et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – y ont contribué un montant total de 50 594 dollars. Cette aide financière est extrêmement précieuse, car elle a facilité le maintien de l'équipe temporaire supplémentaire chargée de préparer le douzième Supplément. Toutefois, des contributions supplémentaires sont à l'évidence indispensables pour maintenir le niveau actuel de cette équipe temporaire. Les États Membres souhaiteront peut-être également envisager de prêter assistance en détachant des experts associés. À cet égard, le Secrétariat exprime sa reconnaissance à la France qui a détaché un expert associé de mars 2001 à février 2003.

IV. Conclusions

42. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis en vue de l'élimination des retards accumulés, comme indiqué aux paragraphes 14 à 33 ci-dessus;

b) Prendre note de la création d'un site Web pour le *Répertoire*, dans les limites des ressources existantes, permettant d'afficher sur le Web à la fois les volumes déjà publiés et des études individuelles achevées et approuvées par le Comité d'examen, en tant que palliatif en vue de l'élimination des retards accumulés;

c) Prendre note de l'intention de poursuivre en 2004 le dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du *Répertoire*, comme indiqué aux paragraphes 7 à 12 ci-dessus; et de prendre de nouvelles dispositions concernant le *Répertoire*.

43. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis en vue de l'élimination des retards accumulés dans la production des Suppléments au *Répertoire*;

b) Prendre note du fait que le onzième Supplément devrait être présenté pour publication d'ici la fin de 2003;

c) Prendre note du fait que les travaux concernant le douzième Supplément se poursuivent;

d) Prendre note avec gratitude des contributions versées par la France, la Grèce et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*; noter que des contributions supplémentaires sont nécessaires pour achever en temps voulu les travaux sur le douzième Supplément et mettre à jour le *Répertoire*; et se féliciter par ailleurs de la contribution par la France d'un expert associé et lancer un appel aux autres États Membres pour qu'ils envisagent de fournir un appui similaire;

e) Approuver l'approche sur deux niveaux proposée par le Secrétariat, à savoir rendre compte de l'évolution de la procédure et de la pratique suivies par le Conseil tout en accélérant l'élimination des retards accumulés.

Notes

¹ Le Comité est composé de représentants de tous les services du Secrétariat qui participent à la préparation des Suppléments au *Répertoire* (voir annexe I) et est responsable de la direction et de la surveillance de la préparation et de la publication de ces Suppléments.

² Voir A/57/387 et Corr.1, par. 83.

³ Voir A/58/33, par. 183.

⁴ Ibid.

Annexe I

Services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies

Bureau des affaires juridiques	<i>Répertoire</i> , volume I : Articles 1 1), 3 et 4, 2 1) à 3) et 5 à 7) et 7 Volume II : Article 13 1) a) Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume I : Articles 1 2), 2 4) et 3 à 6 Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des affaires politiques et Département des opérations du maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 18 et 20 à 22 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Volume II : Articles 17 et 19 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Article 8 ^a
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) était responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. Depuis 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suive par les organes des Nations Unies*

<i>Volume</i>	<i>Département</i>
I. (Articles 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II. (Articles 9 à 22)	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
III. (Articles 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV. (Articles 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V. (Articles 73 à 91)	Département des affaires politiques
VI. (Articles 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index	Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)